

Consultations sur la Justice et l'Etat de droit en République Centrafricaine

**Assemblée Nationale, Bangui, République Centrafricaine
13-14 octobre 2011**

Discours introductif de S.E. Jan Grauls

Représentant Permanent du Royaume de Belgique auprès des Nations Unies

et

**Président de la configuration République Centrafricaine de la
Commission de Consolidation de la Paix**

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Chef de la Délégation de l'Union Européenne,

Monsieur/Madame le/la représentant(e) de la Cour Pénale Internationale,

Monsieur le Haut Représentant de la République Française,

Madame la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je souhaite vous remercier de l'honneur que vous me faites en me demandant de prononcer ce discours introductif alors que vous êtes sur le point d'entamer vos consultations sur la Justice et l'Etat de droit en République Centrafricaine.

Depuis 2008, la République Centrafricaine figure à l'ordre du jour de la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies, dont je préside la configuration République Centrafricaine. De commun accord avec le Gouvernement centrafricain, l'état de droit et la bonne gouvernance, dont fait partie tout le volet justice, ont été identifiés comme des axes prioritaires pour la consolidation de la paix dans votre pays. Je me réjouis donc d'autant plus de pouvoir participer à cet évènement.

Mesdames et Messieurs,

Au risque d'enfoncer une porte ouverte, je suis persuadé qu'un système judiciaire efficace et le maintien et renforcement de l'état de droit sont des éléments fondamentaux dans toute société et contribuent grandement à la stabilisation d'un pays, surtout un pays comme le vôtre ayant connu un passé mouvementé. Le thème de votre première session ce matin rentre dans le cœur du sujet : « *Le rôle du renforcement de l'Etat de droit et des systèmes judiciaires nationaux dans la consolidation de la paix* ». Sachant que personne dans cette salle ne doute de cette vérité, cette discussion devrait néanmoins permettre de renforcer votre conviction et votre volonté commune, en tant qu'élus du peuple, à vouloir faire tout ce qui est dans votre pouvoir pour aller de l'avant.

Le thème suivant « *Promouvoir la justice et l'Etat de droit – des approches et projets complémentaires et comment les parlementaires peuvent les soutenir* » touchera pour sa part à la mise en œuvre pratique de ces deux chantiers, et le rôle que vous pouvez et

devez jouer à cet effet. Bien sûr, la complémentarité des approches et projets est un élément important et concret. Mais « **promouvoir** » la justice et l'Etat de droit ne commence, ni ne s'arrête avec la mise-en-œuvre d'un projet, aussi complémentaire soit-il. **Promouvoir** la justice et l'Etat de droit c'est aussi, et peut-être avant tout, en être profondément convaincu, et attaché aux principes de l'impunité, de la protection des droits de l'homme, de la femme et des enfants, de la lutte contre la corruption, de la transparence et de la bonne gouvernance, de la bonne gestion des deniers de l'état et la répartition équitable des revenus de l'état.

Le rôle du Parlement – des députés de la nation tout un chacun que vous êtes, désignés par la population pour représenter ses meilleurs intérêts – ce rôle qui vous incombe est de contrôler la bonne gestion des choses de l'état, et de vous assurer que les dirigeants centrafricains guident votre pays dans la bonne direction.

Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai déjà évoqué, la recherche de complémentarités entre vos actions dans le domaine de la justice et de l'Etat de droit doit être encouragée, d'autant plus dans un contexte économique mondial où les ressources à la disposition des Gouvernements sont maigres. Cependant, des complémentarités et des synergies doivent aussi se faire avec d'autres domaines de ce grand chantier qu'est la consolidation de la paix. Je pense naturellement au domaine de la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

La promotion de la justice et l'Etat de droit doit être appuyée par des forces de sécurité et de défense bien formées et équipées, en mesure de faire respecter la loi, et de consolider l'Etat de droit. Ces forces de sécurité et de défense doivent aussi être en mesure de protéger les populations, le territoire national et ses frontières. La RSS constitue d'ailleurs la première priorité de consolidation de la paix dans notre engagement mutuel avec la Centrafrique.

Enfin, mais non-moins important pour la consolidation de la paix, la relance économique et le rétablissement de la présence de l'Etat sur tout le territoire sont deux éléments supplémentaires pouvant de manière indirecte contribuer à la promotion de la justice et de l'Etat de droit. Une composante importante de cette troisième priorité pour la consolidation de la paix en RCA est le grand projet des pôles de développement. Donner aux populations les outils et l'infrastructure de base leur permettant de créer du revenu, d'améliorer leurs conditions de vie et l'accès à des services sociaux et administratifs de base prouve par la force des choses que le pays se dirige dans la bonne direction, et doit contribuer à la pacification des populations.

Mesdames et Messieurs,

Tout cela peut sembler facile, logique et visionnaire sur papier, mais je suis bien conscient du fait que la réalité est bien plus complexe..

La communauté internationale est là pour vous appuyer. La table ronde des partenaires qui s'est tenue à Bruxelles au mois de juin nous a tous surpris, de par le nombre, le niveau et la diversité des participants.. L'Organisation des Nations Unies et plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les institutions financières internationales sont présents en Centrafrique depuis très longtemps. En termes de suivi de la Table Ronde, il importe de bien définir des priorités réalistes afin de les soumettre aux partenaires existants et potentiels. A partir de New York, la Commission de Consolidation de la Paix accompagne la République Centrafricaine dans son processus de consolidation de la paix. Le Fonds de Consolidation de la Paix a pour sa part déjà contribué son appui à la République Centrafricaine à trois reprises à hauteur de 31 millions de dollars US.

Mais les institutions de votre pays doivent également faire leur part ! La République Centrafricaine est un pays riche ! Vous avez une population jeune qui ne demande que de pouvoir travailler, votre sol est fertile, et votre sous-sol regorge de ressources naturelles dont certaines sont encore non- ou sous-exploitées. Le potentiel est énorme avec une bonne gestion de ces ressources naturelles, ainsi qu'une gestion transparente et équitable des revenus qui en découlent. Je ne peux donc qu'appuyer de toutes mes forces l'initiative du Premier Ministre pour combattre la corruption et la mauvaise gestion des ressources de l'Etat. Le rôle de l'Assemblée Nationale, à laquelle le Premier Ministre a présenté le programme de son gouvernement, est tout aussi déterminant en rappelant le gouvernement à mettre en œuvre ses engagements.

